

# PROJET D'AMÉNAGEMENT ROUTIER DÉVIATION DE CHÉMERY

**CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE**  
**DU 14 DÉCEMBRE 2017 AU 31 JANVIER 2018**

**CONCERTATION JUSQU'AU 2 MARS 2018**

Organisée par arrêté du Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, elle se tient du 14 décembre 2017 au 31 janvier 2018.

Cette concertation a un **triple objectif** :

- ▶ **Inform**er le public sur le projet de déviation et la démarche d'étude
- ▶ **Recueillir** l'avis du public
- ▶ **Établir un dialogue** entre les usagers, les riverains et le Conseil départemental, afin d'enrichir le projet

Elle doit **expliquer les enjeux** :

- ▶ D'une part **les enjeux locaux** : sécuriser la traversée de Chémery, diminuer les nuisances en centre-bourg afin notamment d'améliorer le cadre de vie des Chémérois
- ▶ D'autre part **les enjeux départementaux**, voire interdépartementaux : renforcer la RD 956, axe routier structurant du département entre l'A10 et l'A85 reliant les pôles économiques de Blois, Contres et de la Vallée du Cher; servir de vecteur au développement touristique sur tout le sud du département

**La déviation de Chémery s'inscrit pleinement dans la logique des aménagements déjà réalisés (déviations de Contres et Cellettes), en cours (secteur de Cap' Ciné) ou à venir (Patte d'Oie, déviation de Cormeray, créneaux de dépassement).**



Vue aérienne de Chémery et tracé envisagé du projet de déviation

## L'INFORMATION AU PUBLIC

- ▶ Communiqué de presse aux organes locaux
- ▶ Réunion publique à Chémery le 14 décembre 2017
- ▶ Mise à disposition du présent dossier de concertation sur le site internet du Département : [www.departement41.fr](http://www.departement41.fr)
- ▶ Mise à disposition du public du dossier de concertation à l'Hôtel du Département de Loir-et-Cher et à la mairie de Chémery

**Le public pourra faire connaître ses observations au Conseil départemental de Loir-et-Cher durant toute la durée de la concertation :**

- ▶ En s'exprimant lors de la réunion publique du 14 décembre
- ▶ En les consignant sur les registres accompagnant les expositions évoquées ci-dessus et ouverts à l'Hôtel du Département de Loir-et-Cher et à la mairie de Chémery
- ▶ En les adressant par écrit au Département de Loir-et-Cher – Hôtel du Département – Direction des Routes – Place de la République – 41020 BLOIS Cedex
- ▶ En les formulant dans l'espace dédié à cet effet sur le site internet du Conseil départemental : [www.departement41.fr](http://www.departement41.fr)

**Un bilan sera établi à l'issue de la concertation. Il permettra de valider et/ou de faire évoluer le projet après prise en considération des remarques des citoyens qui se seront exprimés.**